

Mosquée de Poitiers: les «Identitaires» condamnés à du sursis et à de lourdes amendes

PAR LOUP ESPARGILIÈRE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017

Les militants de Génération identitaire, qui avaient envahi le chantier de la mosquée de Poitiers il y a cinq ans, viennent d'être condamnés pour « *dégradations* » et « *provocation à la discrimination raciale ou religieuse* ».

Un matin d'octobre 2012, plus de 70 militants de la naissante Génération identitaire avaient envahi le chantier de la mosquée de Poitiers. Ils avaient scandé des slogans tels que « *Charles Martel* » ou « *À Poitiers, ni kebab, ni mosquée* », et avaient occasionné des dégradations sur l'édifice. Cinq d'entre eux viennent d'être condamnés à des peines de prison avec sursis et à de lourdes amendes.

Damien Lefèvre (alias Rieu), Alban Ferrari, Julien Langella et Maxime Frier sont reconnus coupables de « *provocation à la discrimination nationale, raciale, religieuse par paroles, écrits, images ou moyens de communication au public par voie électronique et de dégradations de biens d'autrui commises en réunion* ». Ils sont condamnés à un an de prison avec sursis et deux années de mise à l'épreuve, ainsi qu'à cinq ans de privation de leurs droits civiques, civils et de famille (voir à ce titre **l'article 131-26 du Code pénal**). Dans le cadre de leur mise à l'épreuve, ils ont l'obligation de réparer les dégâts causés ce jour-là. Benoît Vardon est quant à lui reconnu coupable de complicité. Il est condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et de cinq ans d'inéligibilité.

Ils sont tous les cinq astreints à verser un euro de dommages et intérêts et 600 euros de frais d'avocats à chacune des quatre associations qui se sont portées parties civiles dans ce procès : l'Association des musulmans de France, le Comité 15 mars et libertés, le Comité contre l'islamophobie en France et la Maison des potes. Damien Lefèvre, Alban Ferrari,

Julien Langella et Maxime Frier ainsi que l'association Génération identitaire devront également verser 3 000 euros à la communauté musulmane de Poitiers.

Génération identitaire est reconnue coupable de dégradations. Elle est condamnée à 10 000 euros d'amende et à verser 24 465,67 euros à l'Association des musulmans de France, en réparation du préjudice matériel.

Contacté par Mediapart, Boubaker El Hadj Amor, recteur de la mosquée de Poitiers, s'est dit « *satisfait dans l'ensemble* » du jugement de cette affaire. Il avait, en vain, tenté de se constituer partie civile dans ce dossier. Damien Rieu, figure de proue médiatique de l'association, a d'ores et déjà annoncé son intention de faire appel. Sur Twitter, il a lancé un appel aux dons « *pour les frais d'avocat* ». Sous sa publication, on peut lire ce commentaire de Louis Aliot, député Front national : « *C'est à ces condamnations qu'on juge les difficultés de la pensée de gauche avec la démocratie. Absoudre les FEMEN et condamner les identitaires pour de la com provoc en dit long sur l'état de la justice influencée par la pensée unique ! Et pourtant je ne suis pas identitaire !* »

Retrouvez ci-dessous l'article que nous avons publié le 21 octobre 2017, au moment de l'audience devant le tribunal de grande instance de Poitiers.

Poitiers, de notre envoyé spécial.- « *Nous devons être considérés comme des lanceurs d'alertes !* », ose Arnaud Delrieux, vendredi 20 octobre, à la barre du tribunal correctionnel de Poitiers. L'« *alerte* », comme l'appelle le président de Génération identitaire, a été donnée cinq ans plus tôt depuis le toit de la mosquée de Poitiers. Au petit matin du 20 octobre 2012, plus de 70 militants avaient investi l'édifice en chantier six heures durant et l'avaient paré de banderoles aux messages explicites : « *Construction de mosquées, immigration, référendum !* », « *Souviens-toi de Charles Martel* » ou simplement « *732* ». Uneréférence à la date supposée de la bataille de Poitiers, qui aurait vu les troupes omeyyades refoulées par le chef franc, mais dont la réalité historique fait débat parmi les historiens.

Le mouvement Génération identitaire, émanation du Bloc identitaire créé quelques semaines plus tôt, avait voulu frapper fort pour sa première action d'ampleur. À six heures du matin, ce jour-là, au moment où les dizaines de militants investissent l'édifice, les caméras de BFMTV sont déjà en train de tourner. « *Charles Martel* », « *2012, Poitiers, nous sommes les héritiers* », « *On l'a fait, on l'a fait, on le refera* », « *À Poitiers, ni kebab, ni mosquée* » : Damien Lefèvre, alias Damien Rieu, ne peut réprimer un gloussement à l'énoncé des slogans scandés cinq ans plus tôt.

Il est le seul des cinq prévenus à s'être présenté à l'audience. Contrairement à ses condisciples Benoît Vardon, Julien Langella, Alban Ferrari et Maxime Frier, Damien Rieu porte plusieurs mentions à son casier judiciaire, parmi lesquelles des faits de violence qui lui font courir le risque de voir son sursis d'un mois mis à exécution. Tous sont poursuivis pour « *provocation à la haine raciale ou religieuse* » et quatre d'entre eux pour « *dégradations commises en réunion* ».

Arnaud Delrieux, tenancier du tristement fameux bar La Traboule à Lyon, représente quant à lui l'association Génération identitaire, poursuivie en tant que personne morale. Face aux juges, il lit un communiqué de son cru, avant, prévient-il, de garder le silence jusqu'à la fin de l'audience. Il défend l'utilisation de « *méthodes traditionnelles d'agitprop* » (mélange d'« *agitation* » et de « *propagande* »), citant en exemple les actions spectaculaires des ONG Greenpeace ou L214. « *Les Femen ont été trois fois relaxées par la justice quand elles ont envahi la cathédrale de Paris* », rappelle-t-il encore.

« *Nous ne sommes pas seulement dans le cadre d'un dossier pénal, nous sommes en train de leur offrir une magnifique tribune politique* », grince Amel Maugin, avocate du Collectif contre l'islamophobie en France, partie civile dans ce procès en compagnie de l'Union des organisations islamiques de France, propriétaire de la mosquée. La veille, Damien Rieu avait fait monter la sauce en publiant un fil Twitter censé discréditer l'imam de la mosquée de Poitiers et ses inclinations

radicales supposées. À chaque suspension d'audience, il répond aux quelques journalistes présents sur place et se déverse frénétiquement sur les réseaux sociaux.



© Capture d'écran Twitter

Dans la salle, quelques dizaines de fidèles de la mosquée suivent le procès dans un grand silence. Au-dehors, la police a verrouillé tous les accès au tribunal dans la crainte d'affrontements. Une poignée d'antifascistes attendent, assis, la sortie des prévenus pour crier à leur adresse quelques « *rentre chez toi !* ». Mais à part leurs cinq avocats, personne n'est venu soutenir les identitaires.

La combativité affichée de Damien Rieu sur les réseaux sociaux tranche avec le mutisme dans lequel il a choisi de se murer, lui aussi, tout au long de son procès, et sa crispation grandit à l'écoute du cours d'histoire que choisit d'administrer Patrick Mairé, procureur adjoint. « *“732, on n'a pas oublié, on l'a fait, on le refera”, mais c'est un mini bataille, exploitée par une certaine idéologie* », tance le magistrat. « *Le fait de dire que Charles Martel a arrêté les Arabes à Poitiers, c'est une imposture historique* », ajoute-t-il, précisant que ladite bataille a eu lieu à Vouneuil-sur-Vienne, 30 kilomètres plus au nord... « *Il ne s'agit pas de condamner un colloque d'historiens, reprend le procureur adjoint, il s'agit de constater que ce groupuscule a conduit une action dont l'unique objet, revendiqué, était d'instiller dans l'opinion publique l'idée d'un affrontement avec la communauté musulmane.* »

Arnaud Delrieux mâche convulsivement son chewing-gum, ses lèvres, puis ses ongles. Le magistrat moque le « *double discours* » des prévenus, très véhéments « *dans leurs organes de presse, dans des tracts ou sur leur blog* » et qui prennent un « *soin très particulier à se défilier, jusqu'à ne pas*

venir au tribunal, eux qui se présentent comme des héros ». Il moque par exemple l'utilisation faite par Damien Lefèvre de pseudonymes : Rieu dans la vie publique et damiendesouche sur le site de Génération identitaire ou sur Fdesouche. « *Héros, mais pas trop* », assène le procureur adjoint. Il requiert 12 mois d'emprisonnement, assortis de deux ans de sursis avec mise à l'épreuve, « *une sanction qui ne doit pas être seulement symbolique* ».

« *L'objectif, c'était un référendum sur les mosquées, l'immigration et l'islamisme*, minimise Pierre Dufour, avocat de Damien Rieu. *Les destinataires n'étaient absolument pas les musulmans* », ajoute celui qui tente de placer le débat sur le terrain de la liberté d'expression. Las, Frédéric Pichon, avocat de Benoît Vardon pour ce procès, et le reste de l'année de Riposte laïque, association multi-condamnée pour des propos islamophobes, repart à la charge. « *Dans l'islam, il y a la pratique de la taqîya, ce double langage, utilisé pour duper, cette autorisation à mentir.* » Un double langage que pratiquent pourtant à merveille Damien Rieu et ses camarades.

Damien Rieu, désormais chargé de communication de la mairie FN de Beaucaire, soutient avoir quitté Génération identitaire et laisse les avocats porter le fer pour lui. En tant que « *reporter* » pour le magazine *L'Incorrect*, il célèbre l'action des identitaires européens à bord du C-Star, ce navire qui s'est donné pour mission de « *mettre fin aux transferts de migrants organisés par les ONG* » en Méditerranée. Comme *Le Canard enchaîné* l'avait noté, Benoît Vardon, est quant à lui désormais « *prestataire de service* » pour Nicolas Bay, vice-président du parti lepéniste.

« *Au moment des faits, ils avaient 25 ans, ils étaient étudiants. Maintenant ils en ont 30, ils ont tous un travail* », souligne un avocat de la défense. Tous plaident la relaxe de leurs clients. Si condamnation il y a, avait prévenu Arnaud Delrieux avant de se murer dans le silence, « [les juges acteront] *juridiquement la mort de la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que l'effacement définitif de notre roman national* ». Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu au 7 décembre.

Boite noire

Damien Rieu a pris contact avec Mediapart sur Twitter à la suite de la publication de notre article, le 21 octobre dernier. Il considère pour sa part qu'« *il y avait plusieurs soutiens dans la salle* ». À propos de l'utilisation de surnoms, il ajoute : « *Je milite, à visage découvert, depuis 10 ans sous le nom de Damien Rieu. On reproche à Eva Joly de pas donner son vrai nom ? Je vois pas bien en quoi ça veut dire que je me cache... Rien ne prouve que damiendesouche c'est moi* », dit-il encore. Il explique également qu'il n'est pas le « *nouveau* » chargé de communication de Beaucaire, où il a déjà travaillé par le passé, et que Julien Langella ne travaille plus à la mairie de Cogolin, contrairement à ce qui a été écrit dans cet article, qui reprenait des informations du *Canard enchaîné* dans son édition du 8 octobre. Vérifications faites auprès de la mairie de Cogolin, Julien Langella y a en effet travaillé seulement « *3 ou 4 mois* » après son recrutement en novembre 2014. La phrase le concernant (« *Comme Le Canard enchaîné l'avait noté, Julien Langella assure pour sa part la communication de la mairie, FN également, de Cogolin* »), a été supprimée. La modification à cet article a été apportée le 24 octobre.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.